

# COMPTE RENDU SYNTHETIQUE

## *Réunion du Conseil Municipal*

### *15 avril 2019*

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 MARS 2019**

Considérant l'absence d'observation, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le procès-verbal de la séance du 12 mars 2019.

**DEL\_2019\_04\_1**

#### **BUDGET PRIMITIF 2019 - Budget Annexe LOTISSEMENT DES PALOUMAYRES**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Francis DESBLANCS, Maire, à l'unanimité, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif – Budget annexe LOTISSEMENT DES PALOUMAYRES – de l'exercice 2019 :

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement
<b>DÉPENSES</b>	453 555,00 €	450 000,00 €
<b>RECETTES</b>	453 555,00 €	450 000,00 €

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 450 000,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 450 000,00 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 453 555,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 453 555,00 (dont 0,00 de RAR)

**DEL\_2019\_04\_2**

#### **BUDGET PRIMITIF 2019 – TAUX D'IMPOSITION**

**Le Conseil Municipal**, sous la présidence de Monsieur Francis DESBLANCS, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'année 2019,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE**

- De maintenir, pour l'année 2019, en l'état les taux d'imposition de la commune, à savoir :

Taxes	Taux	Produit attendu
Taxe d'habitation	15,66 %	192 618 €
Taxe foncière (bâti)	14,24 %	142 827 €
Taxe foncière (non bâti)	57,89 %	39 192 €
	<b>TOTAL</b>	<b>374 637 €</b>

**DEL\_2019\_04\_3 BUDGET PRIMITIF 2019 - Budget Principal – Subventions associations**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Francis DESBLANCS, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'année 2019, à l'unanimité,

**DECIDE**

- L'octroi des subventions de fonctionnement 2019 suivantes aux associations et organismes ayant fourni l'ensemble des justificatifs exigés ;

Associations	Montant
ACCA de Cazères (Association de chasse)	305,00
Moto club de Cazères	305,00
Prévention routière	150,00
Les P'tits Loups	500,00
FNACA Comité Cantonal	100,00
Etoile Sportive Vignalaise	300,00
Association départementale des Restaurants du Cœur	150,00

**DEL\_2019\_04\_4 BUDGET PRIMITIF 2019 - FEC – Fonds d'Equipement des Communes - 2019**

Monsieur Francis DESBLANCS, Maire, propose d'inscrire, pour la subvention FEC 2019, les dépenses relatives aux travaux liés à la reprise des trottoirs du domaine Blériot (« Perrot »).

DEPENSES	€uros HT
Travaux	23 943,65
<b>TOTAL</b>	<b>23 943,65 €</b>

A l'unanimité, après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**,

Considérant que ces investissements peuvent bénéficier de l'aide au titre du FEC 2019,

- **DECIDE** d'inscrire les dépenses relatives aux travaux de reprise des trottoirs du domaine Blériot (« Perrot ») mentionnées ci-dessus, au FEC 2019, le coût estimatif s'élevant à 23 943,65 €uros HT.

**DEL\_2019\_03\_5 BUDGET PRIMITIF 2019 - Budget principal – Vote global**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Francis DESBLANCS, Maire, à l'unanimité, **VOTE** les propositions nouvelles du Budget Primitif – Budget PRINCIPAL – de l'exercice 2019 :

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement (non compris les RAR 2018)
<b>DÉPENSES</b>	1 044 104,79	353 493,81
<b>RECETTES</b>	1 044 104,79	661 605,81

**Total Budget Primitif 2019 avec les Restes à Réaliser :**Investissement

Dépenses : 785 393,81 (dont 431 900,00 de RAR)

Recettes : 785 393,81 (dont 123 788,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 1 044 104,79 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 1 044 104,79 (dont 0,00 de RAR)

## **DECIDE :**

- Certaines dépenses et recettes seront individualisées, en section d'investissement, dans les opérations suivantes :
  - Ensemble Sports et Loisirs ;
  - Eglise.
- L'inscription en opérations non individualisées – section d'investissement – dépenses nouvelles :
  - A l'article 2033 – frais d'insertion : publicité marchés publics ;
  - A l'article 2041581 – travaux SYDEC : éclairage public impasse Arnaudas ;
  - A l'article 21312 – travaux à l'école (travaux de sécurisation...);
  - A l'article 21318 – divers travaux autres bâtiments ;
  - A l'article 2138 – Réfection toitures bâtiments avenue de la Gare ;
  - A l'article 2152 – Voirie : domaine Blériot (trottoirs et chaussées), impasse Yves Départ et entrée « coopérative Maisadour » ; garde-corps ancien escalier menant à la place du Portugais ;
  - A l'article 21571 – Acquisition d'un véhicule type camion benne ;
  - A l'article 21578 – panneaux routiers ; miroir ; signalétique... ;
  - A l'article 2158 – sarclouse électrique ... ;
  - A l'article 2188 – acquisitions diverses (illuminations, tables et chariots ; appareil photos numérique ...).

<b><i>DEL_2019_04_6</i></b>	<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS GRENAOIS - Modification des statuts : Prise de compétence facultative Collecte et élimination des déchets de venaison</b>
-----------------------------	---

*Pour ce dossier Madame Corinne HARALAMBON ne participe pas au vote.*

**Vu** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes du Pays Grenadois dans leur version arrêtée par le Préfet des Landes en date du 28 décembre 2017,

**Vu** la délibération n° 2019-016 du Conseil Communautaire en date du 11 mars 2019 relative à la modification des statuts,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** l'extension des compétences de la Communauté de communes du Pays Grenadois dans les conditions suivantes :

**« Article 3 : Compétences de la Communauté.**

**C. Compétences facultatives**

**Ajout : 11° Collecte et élimination des déchets de venaison. »**

<b><i>DEL_2019_04_7</i></b>	<b>PERSONNEL COMMUNAL : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS SUPPRESSIONS DE POSTES</b>
-----------------------------	---

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs et ainsi procéder à la suppression des postes restés vacants à la suite d'avancements de grade.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** l'avis du comité technique en date du 8 avril 2019,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**1 - La suppression des postes suivants :**

<b><u>Postes à supprimer</u></b>	<b><u>Motifs</u></b>
Adjoint administratif principal – 2 <sup>ème</sup> classe – (temps non complet : 25 h)	Avancement de grade : création d'un poste d'adjoint administratif principal - 1 <sup>ère</sup> classe (temps non complet : 25 h)
3 postes d'adjoint technique (temps complet)	Avancement de grade : création de 3 postes d'adjoint technique principal - 2 <sup>ème</sup> classe (temps complet)

**2 - Le tableau des effectifs du personnel mis à jour est donc le suivant :**

<b><u>Filière administrative</u></b>	- 1 poste d'attaché (temps complet) - 1 poste d'adjoint administratif principal - 1 <sup>ère</sup> classe (temps non complet : 25 h)
<b><u>Filière technique</u></b>	- 3 postes d'adjoint technique principal - 2 <sup>ème</sup> classe (temps complet)

**3 - La présente délibération prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019.**

**DIVERS / INFORMATIONS**

- Enquête publique : Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'enquête publique en cours relative à la Déclaration de Projet valant Mise en Compatibilité n°1 du PLU de la commune (du 15 avril au 14 mai 2019).
- Nouveau trésorier : Monsieur le Maire informe de l'arrivée de Monsieur Stéphane SUTTER qui succède à Monsieur Laurent ATTAL à la tête de la trésorerie de Saint-Sever.
- Concert de printemps du 27 avril : Monsieur le Maire remet aux conseillers municipaux un courrier d'invitation adressé par l'Atelier Loisirs et Création qui organise cette manifestation.
- Monsieur Éric ZAMPROGNA, Adjoint, informe sur les suites à donner aux travaux décidés lors de cette séance à l'occasion du vote du budget

*L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à vingt-deux heures vingt minutes.*

Fait à Cazères-sur-l'Adour, le 24 avril 2019.

Le Maire,  
Francis DESBLANCS